

AFFAIRE N° 8

AVIS du Conseil Municipal pour CONSTRUCTION ECOLES

Le Maire expose au Conseil que le problème de la construction de nouvelles écoles à Saint-Denis s'avère impérieux.

Le Ministre de l'Education Nationale m'a déclaré avant mon retour à la Réunion qu'au mois d'octobre 1952 un crédit de 3 milliards sera débloqué pour être réparti entre tous les départements français et affecté aux constructions scolaires. Si du fait du retard à présenter nos devis et plans nous ne pouvons rien percevoir pour 1952, il importe de présenter d'urgence un plan de constructions scolaires pour 1953.

Je vous demande de voter le principe des constructions suivantes:

- une école à la Montagne 8ème Km
- une école à Saint-François
- une école à Montgaillard
- une école à la Bretagne
- une école au Camp Ozoux
- une école à Ste-Clotilde

Après explication fournie au sujet de ces nouvelles écoles le Maire met aux voix le principe de ces constructions.

Il est adopté à l'unanimité.